COMMUNIQUÉ

59E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC DU 20 AU 27 NOVEMBRE 2026

EZULWINI PALAZZO, ROYAUME D'ESWATINI

---

1. La 59e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC (FP SADC) s'est tenue du 20 au 27 novembre 2026 à Ezulwini, dans le Royaume d'Eswatini, organisée par le Parlement du Royaume d'Eswatini autour du thème *« Tirer parti du leadership politique, d'une culture progressiste et de l'utilisation de données pour accélérer l'éradication des mariages d'enfants dans la région de la SADC »*.

2. L'Assemblée plénière a élu l'honorable Dithapelo L. Keorapetse, président de l'Assemblée nationale du Botswana, comme président du FP SADC et l'honorable Nokuthula Dlamini du Parlement d'Eswatini comme vice-présidente, pour exercer un mandat de deux ans, de 2026 à 2028, conformément au principe établi de rotation au sein du Forum.

3. Tous les quinze (15) parlements membres du FP SADC ont participé à l'Assemblée plénière, quatorze (14) d'entre eux participant en présentiel et les Seychelles participant en ligne. Les parlements membres participants étaient l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, les Seychelles, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

4. Parmi les participants à l'Assemblée plénière figuraient également des représentants de partenaires de développement, des organisations régionales et internationales et la société civile, notamment le gouvernement de la Suède, le Département d'État kényan chargé des affaires relatives à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Plan International, Equality Now, Hivos et ONU Femmes. Leur participation marquait une réaffirmation de l'importance de partenariats stratégiques et d'une coopération

interrégionale pour promouvoir le développement parlementaire, l'égalité entre les sexes et l'élimination des mariages d'enfants.

5. La 59e Assemblée plénière a été officiellement ouverte par Son Excellence le très honorable Russell Mmiso Dlamini, Premier ministre du Royaume d'Eswatini qui, à l'occasion du dixième anniversaire de la Loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés, a appelé à une action accélérée visant à mettre fin aux mariages d'enfants grâce à un leadership politique décisif, à des normes sociales et culturelles progressistes, à un renforcement de la législation, à une affectation adéquate des ressources et à un contrôle parlementaire efficace. Il a aussi salué le tableau de bord régional relatif au suivi des mariages d'enfants, le décrivant comme un outil important pour l'élaboration de politiques, le suivi et la reddition de comptes fondés sur des données probantes.

6. Le Premier ministre a réaffirmé l'engagement de longue date de l'Eswatini en faveur de la transformation du Forum parlementaire de la SADC en Parlement de la SADC, il a souligné l'appui constant de Sa Majesté le roi Mswati III à cette initiative historique, il a salué l'entrée en vigueur de l'accord qui amende le Traité de la SADC en juillet 2024 et il a assuré du soutien continu de l'Eswatini à la promotion du projet de transformation.

7. Le président du FP SADC et président du Parlement de Madagascar, l'honorable Siteny Thierry Randrianasoloniaiko, a mis en évidence le rôle du Forum dans la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'intégration régionale et il a exhorté les parlements membres à traduire des engagements régionaux en résultats concrets, en particulier en renforçant la législation, l'affectation des ressources et le contrôle parlementaire afin d'éradiquer les mariages d'enfants et de protéger les droits de l'enfant.

8. Dans son allocution de bienvenue, l'honorable Jabulani Clement Mabuza, président de l'Assemblée d'Eswatini et président du Parlement hôte, a mis l'accent sur la coopération interparlementaire, le dialogue et l'échange de bonnes pratiques pour renforcer la démocratie parlementaire et l'intégration régionale et il a exhorté les délégués à mettre en œuvre des solutions concrètes permettant de faire émerger une région de la SADC pacifique, prospère et intégrée.

9. La Secrétaire générale du FP SADC, Son Excellence Mme Boemo Sekgoma, a salué l'engagement de l'Eswatini en faveur de l'intégration régionale et le leadership régional de Sa Majesté le roi Mswati III, faisant observer la solide performance économique du Royaume et son intégration commerciale poussée au sein de la SADC. Elle a également reconnu les succès de

l'Eswatini en matière de traitement du VIH, d'autonomisation des femmes, de coopération régionale et de mise à disposition accélérée des services publics dans le cadre de l'initiative *Nkwe !*

10. L'honorable Thembela Msibi, représentant le Parlement des jeunes d'Afrique australe (SAYP) et le Forum des jeunes d'Afrique australe (SAYoF), a appelé à un renforcement de l'action parlementaire en matière d'emploi des jeunes, d'entrepreneuriat, de développement de compétences, d'inclusion numérique et de participation constructive à l'édification de la paix, à l'action climatique et à la gouvernance démocratique, et elle a plaidé en faveur de caucus nationaux de jeunes parlementaires servant de fondements à un caucus régional de jeunes parlementaires.

11. La présidente du RWPC, l'honorable sénatrice Dre Linda Nxumalo, a rendu hommage à la tradition de l'Eswatini en matière de leadership des femmes et elle a appelé à mener une action parlementaire décisive pour transposer en droit interne et mettre en œuvre les lois types de la SADC sur le mariage des enfants et la violence basée sur le genre, promouvoir l'autonomisation économique des femmes et la résilience climatique, institutionnaliser une budgétisation sensible au genre, combattre la violence facilitée par la technologie et accélérer les réformes en faveur de la parité hommes-femmes.

12. L'Assemblée plénière a commémoré le dixième anniversaire de la Loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés, elle a réaffirmé son engagement à mettre fin aux mariages d'enfants et a salué les progrès accomplis par l'Eswatini. Elle a exhorté les parlements membres à accélérer la transposition en droit interne et la mise en œuvre, à fixer à 18 ans l'âge minimum du mariage sans tolérer aucune exception, à renforcer l'application des lois et les moyens déployés et à lutter contre les causes profondes des mariages d'enfants grâce au leadership politique, à des normes sociales progressistes et à une action coordonnée.

13. L'Assemblée plénière a lancé le tableau de bord régional du FP SADC relatif au suivi des mariages d'enfants envisagé comme un outil clé pour le suivi des politiques, une action parlementaire fondée sur des données probantes et la reddition de comptes, et elle a exhorté les parlements membres à recourir à des données ventilées, à la coopération régionale, à l'apprentissage entre pairs et à des partenariats stratégiques pour assurer le suivi de la transposition en droit interne et de la mise en œuvre de la loi type.

14. L'Assemblée plénière a examiné les rapports nationaux portant sur l'état d'avancement de la signature, de la ratification, de l'adoption, de la transposition en droit interne et de la mise en œuvre de protocoles de la

SADC et d'autres instruments régionaux, elle a relevé des avancées inégales dans les différents États membres et a appelé à un renforcement du plaidoyer parlementaire, à la mobilisation de ressources et à une accélération de la mise en œuvre des engagements régionaux afin d'approfondir l'intégration régionale et de fournir des avantages concrets aux peuples de la région de la SADC.

15. La 59e Assemblée plénière a adopté la Loi type de la SADC sur le contrôle des établissements pénitentiaires envisagée comme un outil législatif d'orientation, ce qui en fait la sixième loi type adoptée par les organes politiques. La loi type est un outil de gouvernance destiné à aider les États membres à élaborer, à adopter ou à réformer des lois de contrôle conformément à leurs obligations internationales, continentales et régionales en matière de droits humains, en particulier celles relatives aux droits des personnes privées de liberté et à la prévention des violations des droits.

16. L'Assemblée plénière a examiné et adopté les rapports des commissions permanentes, de la session conjointe des commissions permanentes, du RWPC et du Comité parlementaire régional de surveillance des lois types (RPMLOC). Conformément au plan stratégique du Forum pour la période de 2024 à 2028, et à l'accent mis par le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) de la SADC pour la période de 2020 à 2030 sur la nécessité de poursuivre le processus de signature, de ratification, d'adoption, de transposition en droit interne et de mise en œuvre de protocoles de la SADC et d'autres instruments régionaux grâce à l'action parlementaire, l'Assemblée plénière a, entre autres :

    (i) Exhorté les parlements membres à promouvoir l'amendement de 2021 au Protocole de la SADC sur l'énergie afin de faire progresser la sécurité énergétique et une transition énergétique juste, tout en renforçant la surveillance de la résilience climatique, la préparation aux catastrophes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

    (ii) Appelé les parlements membres à mettre en œuvre les protocoles de la SADC sur l'emploi et le travail (2023) et sur l'éducation et la formation (1997) afin de promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences, l'emploi des jeunes, l'accès à un travail décent, la protection sociale et la protection de l'enfance, et a enjoint au Secrétariat de faire avancer les travaux préparatoires relatifs à une Loi type de la SADC sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance ;

    (iii) Exhorté les parlements membres à renforcer l'intégrité électorale et la résilience démocratique grâce à la Loi type de la SADC sur les

élections et aux Principes et lignes directrices révisés de la SADC régissant les élections démocratiques, en privilégiant les campagnes en ligne et le financement politique, la cybersécurité, une participation inclusive, l'observation des élections et une utilisation responsable de l'intelligence artificielle ;

(iv) Appelé les parlements membres à accélérer les réformes dans le cadre du Protocole de la SADC sur le genre et le développement et du Cadre de la SADC sur la parité hommes-femmes (2025-2035) afin de faire avancer la parité hommes-femmes et une budgétisation sensible au genre, d'éradiquer la violence basée sur le genre, notamment la violence facilitée par la technologie, et de promouvoir une participation constructive de la jeunesse ;

(v) Exhorté les parlements membres à accélérer l'industrialisation et l'intégration régionale par le biais des engagements pris dans le cadre du Protocole de la SADC sur l'industrie (2019) et de la ZLECAf, notamment grâce à une expansion du commerce intrarégional, à l'ajout de valeur, à l'élimination des obstacles non tarifaires, au renforcement du contrôle des finances publiques et des investissements et à la signature et à la ratification accélérées de l'accord sur le Fonds de développement régional de la SADC ;

(vi) A réaffirmé que le constitutionnalisme, l'état de droit, l'indépendance institutionnelle, la séparation des pouvoirs, les libertés civiques et la responsabilité constituent les fondements de la résilience démocratique et de l'intégration régionale et a souligné l'importance de la Loi type de la SADC sur le constitutionnalisme et l'état de droit qui est en cours d'élaboration ;

(vii) A appelé à une action climatique sensible au genre et au développement d'une économie bleue durable grâce à des réformes législatives, à une budgétisation sensible au genre, à l'élimination d'obstacles discriminatoires et à l'accès équitable des femmes à des opportunités économiques et en matière de leadership ;

(viii) A salué les résultats de la mission de plaidoyer menée par le RWPC au Botswana, en particulier l'engagement du gouvernement à adhérer au Protocole de la SADC sur le genre et le développement avant la fin de 2026, et a appelé à des réformes constitutionnelles, législatives et institutionnelles pour promouvoir la parité hommes-femmes et la représentation des femmes dans les instances décisionnelles ;

(ix) A salué les conclusions de la mission d'analyse comparative menée par le RPMLOC en Angola et s'est félicité des progrès accomplis en

matière de transposition en droit interne des lois types de la SADC sur le VIH/sida, le mariage des enfants et la violence basée sur le genre, tout en appelant à un renforcement des protections juridiques, du contrôle parlementaire, des indicateurs régionaux, de l'apprentissage entre pairs et de l'aide technique pour accélérer la mise en œuvre.

17. A pris note du rapport sur la Conférence annuelle des présidents des parlements nationaux et régionaux du Parlement panafricain en 2026, qui a mis l'accent sur la diplomatie parlementaire, l'harmonisation juridique, une coopération plus étroite entre les parlements nationaux et régionaux et le PAP, et une action parlementaire coordonnée pour faire avancer l'Agenda 2063.

18. A adopté le rapport de la 153e Assemblée de l'UIP et de réunions connexes qui se sont tenues à Arusha, relevant des résultats clés en matière de gouvernance et de résilience climatique, l'élection de l'honorable Milton Dick de l'Australie en tant que président de l'UIP et l'importance d'un engagement parlementaire soutenu de la SADC dans les processus mondiaux ;

19. L'Assemblée plénière exprime ses sincères remerciements au président du Parlement hôte, l'honorable Jabulani Clement Mabuza, président de l'Assemblée du Royaume d'Eswatini et, par son entremise, à Sa Majesté le roi Mswati III, au gouvernement, au Parlement et au peuple du Royaume d'Eswatini pour leur bienveillante hospitalité et leur soutien qui ont contribué au succès retentissant de la 59e Assemblée plénière.

Fait à Ezulwini Town, Royaume d'Eswatini, le 25 novembre 2026.